



## PROCÈS-VERBAL N°14

---

<b>Réunion du :</b>	13 Décembre 2021
<b>Présidence :</b>	Gabriel GÔ
<b>Présents :</b>	Claude BARRE – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Jacky MASSON – Yannick TESSIER – Guy RIBRAULT
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY

---

### **Préambule :**

M. Claude BARRE, membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)  
M. Alain DURAND, membre du club FC JARD AVRILLE (554370)  
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)  
M. Alain LE VIOL, membre du club U.S. THOUAREENNE (502138)  
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)  
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)  
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)  
M. Guy RIBRAULT, membre du club AS VAL D'ERDRE AUXENCE (582181)  
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **1. Appel**

---

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### **\*Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **2. Matches non-joués**

**Match n°23472029 : LA FERTE BERNARD VS / BASSE GOULAIN AC – Régional 1 Intersport du 12.12.2021**

**Match n°23481176 : MERAL COSSE US / CLISSON ETOILE – Régional 2 du 05.12.2021**

**Match n°23521037 : CHANTONNAY PAYS FOOT / BEAUPREAU CHAPELLE F. – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482058 : ST SATURNIN LA MILESE / POUANCE USA – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482059 : CONTEST ST BAUD. / ST OUEN DES TOITS H. – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482200 : GUECELARD US / LE MANS VILLARET 2 – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482209 : ENTRAMMES US / SPAY USN 2 – Régional 3 du 12.12.2021**

**Match n°23482211 : YVRE L'EVEQUE ES / MESLAY DU MAINE AS – Régional 3 du 12.12.2021**

**Match n°23482373 : ARNAGE PONTLIEUE US / ANDARD BRAIN ES – Régional 3 du 28.11.2021**

**Match n°23482383 : MONTSURS USCP / ERNEE 2 – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482384 : ANDARD BRAIN ES / MULSANNE TELOCHE AS 2 – Régional 3 du 05.12.2021**

**Match n°23482393 : BONNETABLE PAT. / MONTREUIL JUIGNE BF – Régional 3 du 12.12.2021**

**Match n°23482738 : VIBRAYE US / BEAUFORT EN VALLEE U. – Régional 3 du 05.12.2021**

La Commission constate qu'un arrêté municipal interdisait l'accès à tous les terrains de la commune et/ou des communes des clubs recevants à la date prévue pour la rencontre,

Considérant que les services administratifs de la LFPL ont reporté la rencontre en rubrique dans les conditions fixées à l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL, la Commission décide matchs à jouer.

**Match n°23662070 : NANTES JSC BELLEVUE / LES SABLES FCOC – Régional 1 Intersport du 05.12.2021**

**Match n°23662071 : LES SABLES FCOC / TRELAZE FE – Régional 1 Intersport du 11.12.2021**

La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que 4 joueurs des SABLES FCOC sont positifs au COVID 19.

Conformément au protocole en vigueur, la Commission décide de reporter les rencontres à une date fixée ultérieurement.

## **3. Matches reportés**

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	National 3	23471459	ST PHILBERT GD LIEU / LA ROCHE SUR YON VF	28/11/2021	09/01/2022
2	Régional 1	23662070	NANTES JSC BELLEVUE / LES SABLES FCOC	05/12/2021	09/01/2022
3	Régional 1	23662071	LES SABLES FCOC / TRELAZE FE	11/12/2021	12/02/2022

4	Régional 1	23472002	LA ROCHE SUR YON ESOFV / BASSE GOULAINÉ AC	13/11/2021	18/12/2021
5	Régional 1	23472029	LA FERTE BERNARD VS / BASSE GOULAINÉ AC	12/12/2021	09/01/2022
6	Régional 2	23480967	LUCON FC / GUERANDE ST AUBIN	11/11/2021	08/01/2022
7	Régional 2	23480972	CARQUEFOU USJA / LA ROCHE SUR YON VF 2	11/11/2021	18/12/2021
8	Régional 2	23480985	LUCON FC / BRETIGNOLLES BREM ES	13/11/2021	18/12/2021
9	Régional 2	23481176	MERAL COSSE US / CLISSON ETOILE	05/12/2021	16/01/2022
10	Régional 3	23521037	CHANTONNAY PAYS FOOT / BEAUPREAU CHAPELLE	05/12/2021	16/01/2022
11	Régional 3	23482058	ST SATURNIN LA MILESSÉ / POUANCE USA	05/12/2021	16/01/2022
12	Régional 3	23482059	CONTEST ST BAUD. / ST OUEN DES TOITS H.	05/12/2021	19/12/2022
13	Régional 3	23482200	GUECELARD US / LE MANS VILLARET 2	05/12/2021	19/12/2021
14	Régional 3	23482209	ENTRAMMES US / SPAY USN 2	12/12/2021	09/01/2022
15	Régional 3	23482211	YVRE L'EVEQUE ES / MESLAY DU MAINE AS	12/12/2021	09/01/2022
16	Régional 3	23482373	ARNAGE PONTLIEUE US / ANDARD BRAIN ES	28/11/2021	09/01/2022
17	Régional 3	23482383	MONTSURS USCP / ERNEE 2	05/12/2021	19/12/2021
18	Régional 3	23482384	ANDARD BRAIN ES / MULSANNE TELOCHE AS 2	05/12/2021	13/02/2022
19	Régional 3	23482393	BONNETABLE PAT. / MONTREUIL JUIGNE BF	12/12/2021	09/01/2022
20	Régional 3	23482738	VIBRAYE US / BEAUFORT EN VALLEE U.	05/12/2021	16/01/2022
21	Ch. Réserves	23764014	AIZENAY FRANCE 2 / LA ROCHE SUR YON VF 2	19/12/2021	A fixer
22	Ch. Réserves	23763957	SPAY USN 2 / LA FLECHE RC 2	09/01/2022	A fixer
23	CPDL	24215933	LA CHATAIGNERAIE AS / CHEMILLE MELAY O.	19/12/2021	09/01/2022
24	CPDL	24215938	NANTES ST MED DOULON / CHALLANS FC	19/12/2021	09/01/2022
25	CPDL	24215939	SABLE SUR SARTHE FC / MAYENNE STADE FC	19/12/2021	09/01/2022
26	CPDL	24215943	ST OUEN DES TOITS / CHANGE US	19/12/2021	09/01/2022

#### 4. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 19 Janvier 2022.

**Le Président**  
Gabriel GO



**Le Secrétaire de séance,**  
Oriane BILLY

